



Département des Alpes Maritimes

MAIRIE de COURSEGOULES

Coursegoules, le 11 septembre 2009

Objet : Préparation de la charte du « PNR PREALPES D'AZUR »**Réf. V/transmission du 25/08/2009****Ma note du 31/07/2009 – Espaces à enjeux**

Mes remarques sur le document transmis :

Le document de travail comporte 104 pages, il ne peut correspondre, selon mon attente, à une charte.

Je considère qu'une charte, pour être reconnue et applicable dans le temps, devrait se résumer à une trentaine d'articles bien ciblés sur des objectifs précis.

En effet, on peut se retrouver les thèmes suivants : l'économie agricole, la ruralité, les espaces naturels, les fil conducteurs dans la rédaction de la charte.

Effets de la charte : elle contribue au développement économique et à l'aménagement du territoire.

Je souscris à cette déclaration, toutefois, il est nécessaire de bien analyser les engagements que doivent prendre les partenaires.

La charte opposable aux collectivités : La charte doit préciser ses orientations en matière d'urbanisme en fixant un « cahier de recommandations ».

A cet égard, tout a été dit en matière de contraintes d'urbanisme : Loi Montagne, réseau Natura 2000, site classé, périmètre de protection d'un monument historique, recensement des terres agricoles et des pâtures, gestion de la forêt..... Dans notre secteur, les documents d'urbanisme prennent déjà en compte toutes ces contraintes. La charte ne peut pas ajouter une *autre couche*, elle doit être compatible avec ces règles d'urbanisme.

La menace d'ester en justice pour le Syndicat Mixte à l'encontre..... d'une commune ! est inadmissible sous quelque forme que ce soit. L'adhésion doit être cordiale en évitant les mesures coercitives. Le rôle du Parc n'est pas d'interdire ou d'ajouter mais de rechercher le meilleur usage au travers de ses recommandations.



Département des Alpes Maritimes

MAIRIE de COURSEGOULES

Oui pour un bureau de coordination basé sur les engagements en élaborant des documents d'information *citoyen* en faveur du pastoralisme, de l'agriculture, de l'élevage, de la qualité architecturale, du respect du patrimoine, de la gestion du paysage et des forêts, de la réduction de la production des déchets. A noter que ces actions doivent venir en soutien des syndicats existants.

Circulation sur les voies et chemins communaux : toute restriction doit être analysée avec beaucoup de circonspection. En effet, on peut penser qu'il s'agit principalement de pistes balisées recensées sur le territoire communal. L'interdiction d'accès est ingérable du fait, d'une part du manque d'agents verbalisateurs chargés de faire respecter l'interdiction, et d'autre part, du fait que ces pistes permettent l'accès à des propriétés privées ou en période de chasse, à des chasseurs. Il s'agit, pour moi, de mettre en œuvre un « *code de bonne conduite* », en laissant à chaque commune le soin d'apprécier les limites d'accès à ces pistes.

En clair, l'objectif de la charte n'est pas d'établir une liste de mesures coercitives qui nécessiteraient, selon l'énoncé des 104 pages, la création d'une véritable USINE A GAZ.

Quant au recensement énoncé, j'ai l'intime conviction que tout a déjà été écrit en matière de mesures de protection, en particulier en faveur des milieux naturels et des espèces les plus sensibles. Ce ne peut être qu'un rappel. Pour exemple, en matière d'espaces agricoles, intervient la préservation faite par la SAFER.

Pour la qualité architecturale : des structures lourdes de conseil existent déjà : DIREN, DDEAF, ABF, CAUE et pourquoi oublier les mairies ! Il faut impliquer la profession d'architecte et sensibiliser les élus, c'est le rôle du CAUE de créer, s'il le faut, un atelier par village. La construction innovante doit être soutenue autant que le respect de l'architecture de nos villages. A cet égard, le syndicat mixte n'a pas à émettre d'avis, c'est un coordonnateur et n'a pas à se comporter comme une instance censeur.

Rappel : il me paraît important de nous faire part de l'expérience des autres PNR, puisqu'ils existent, en nous communiquant les éléments positifs pour retenir ce qui est efficace et peut être aussi en nous signalant les erreurs à éviter.

Eviter la surabondance des textes et des mots

Développer l'esprit citoyen.

Alain ARZIARI , Maire